

Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle et en économie sociale et solidaire

RNCP28720 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	330
Code(s) ROME	K1403, K1206, M1301, M1302, K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	19/07/2020

Certificateur(s)

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS · SIRET : 19753471200017

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

<http://www.cnam.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le manager d'organismes à vocation sociale ou culturelle en économie sociale et solidaire exerce des fonctions de direction et/ou d'encadrement d'un établissement ou d'un service. A ce titre il occupe le poste de directeur ou chef de service d'un établissement (sous statut associatif, coopératif ou mutualiste) ou d'un service relevant d'une collectivité territoriale. Il peut également travailler à son compte en tant que consultant en organisation auprès des établissements ou services décrits ci-dessus.

Le manager d'organismes à vocation sociale ou culturelle en économie sociale et solidaire assure 4 fonctions principales :

- 1) Il pilote de manière stratégique l'organisme ou le service et son développement en cohérence avec son objet social et en adéquation avec les évolutions de l'environnement socio-économique
- 2) Il assure la gestion administrative, comptable et financière de l'organisme ou du service de manière à garantir la pérennité de la structure et son développement
- 3) Il coordonne une équipe RH composé de salariés et éventuellement (selon le statut juridique de l'organisme) de bénévoles et d'adhérents
- 4) Il conçoit et conduit des projets de nature diverses afin de mettre en œuvre le projet social de l'organisme et pour cela s'inscrit dans des logiques de travail en réseau

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le manager d'organismes à vocation sociale ou culturelle en économie sociale et solidaire est capable de :

Fonction 1 : pilotage stratégique

- Mettre en œuvre la stratégie d'établissement
- Construire, présenter et animer les plans d'actions stratégiques et bilans d'activités
- Assurer la communication interne / externe
- Identifier les axes d'évolution de l'organisme, argumenter des priorités à partir d'une veille réglementaire et prospective. Impulser des projets innovants

Fonction 2 : gestion administrative, comptable et financière

- Coordonner l'activité comptable et juridique d'un établissement
- Evaluer une situation financière, les besoins et ressources / Proposer des solutions d'optimisation des moyens

financiers

- Gérer la logistique, mobilière et immobilière d'un ou plusieurs établissements ou services du secteur sanitaire et social
- Construire un budget prévisionnel / Assurer le suivi du budget

Fonction 3 : gestion des ressources humaines

- Coordonner et appliquer la politique interne de gestion des ressources humaines et appliquer la réglementation matière de droit du travail et de convention collective
- Animer les relations sociales
- Recruter, encadrer et animer une équipe (salariés et bénévoles)
- Elaborer un plan de formation en cohérence avec les compétences et les besoins

Fonction 4 : conduite de projets

- Réaliser des enquêtes dans l'objectif d'établir un diagnostic social
- Identifier les besoins et les attentes des publics concernés
- Elaborer et animer la conduite d'un projet. Suivre sa réalisation (de sa conception au bilan).
- Monter un dossier de financement
- Mettre en place des stratégies de communication et réaliser des actions de promotion du projet en analysant l'environnement structurel et conjoncturel du projet
- Mettre en œuvre les différents modes de contractualisation

Blocs de compétences

RNCP28720BC01 — Pilotage stratégique d'un organisme à vocation sociale ou culturelle en économie sociale et solidaire

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences évaluées :

- Mettre en œuvre la stratégie d'établissement
- Construire, présenter et animer les plans d'actions stratégiques et bilans d'activités
- Assurer la communication interne
- Argumenter auprès des administrateurs –ou du directeur des services- les actions réalisées
- Identifier les axes d'évolution de l'organisme, argumenter des priorités à partir d'une veille réglementaire exercée sur le territoire pour anticiper sur les besoins des adhérents/usagers. C9 Assurer une veille prospective et impulser des projets innovants
- Déployer les supports de communication internes et externes pour valoriser l'objet social et mener des actions de sensibilisation adhérents /usagers

Modalités d'évaluation :

- Présentation orale à partir d'une expérience professionnelle vécue d'un projet d'établissement ou de service, de tableaux de bord, de statuts, d'un règlement intérieur. Analyse de leur articulation avec le projet de l'organisme
- Présentation des supports de communication conçus lors d'une expérience professionnelle (journal, site web...)
- Présentation de cas pratiques

RNCP28720BC02 — Gestion administrative, comptable et financière d'un organisme à vocation sociale ou culturelle

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences évaluées :

- Analyser une situation financière et proposer les évolutions adaptées : évaluation des besoins et des ressources
- Proposer des solutions d'optimisation des moyens financiers (emprunts, crédits, placements...) au conseil d'administration ou au directeur des services
- Gérer la logistique, mobilière et immobilière d'un ou plusieurs établissements ou services du secteur sanitaire et social
- Construire un budget prévisionnel / C5 Assurer le suivi du budget
- Coordonner l'activité comptable et juridique d'un établissement
- Gérer l'activité d'un service

Modalités d'évaluation :

- Elaborer des outils de suivi dans le respect des règles comptables et des contraintes administratives
- Construire un projet d'établissement

- Présentations orales et écrites d'une expérience de gestion administrative, financière et comptable d'une association

RNCP28720BC03 — Coordination de l'activité d'une équipe RH (salariés + bénévoles + adhérents) dans un organisme à vocation sociale et culturelle :

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences évaluées :

- Coordonner et appliquer la politique de gestion des ressources humaines
- Appliquer la réglementation en matière de droit du travail et de convention collective
- Animer les relations sociales
- Recruter, encadrer et animer une équipe (salariés et bénévoles)
- Elaborer un plan de formation en cohérence avec les compétences et les besoins

Modalités d'évaluation :

- Présentations orales et écrites d'une expérience de gestion d'une équipe de salariés, bénévoles et partenaires
- Etudes de cas pratiques en gestion des ressources humaines (recrutement, gestion de carrière&formation...)

RNCP28720BC04 — Conduite de projets portés par un organisme à vocation sociale ou culturelle en économie sociale et solidaire

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences évaluées :

- Réaliser des enquêtes dans l'objectif d'établir un diagnostic social
- Identifier les besoins et les attentes des publics concernés
- Elaborer et animer la conduite d'un projet
- Monter un dossier de financement
- Suivre la réalisation du projet (conduite, suivi, accompagnement, évaluation et bilan)
- Mettre en place des stratégies de communication et réaliser des actions de promotion du projet en analysant l'environnement structurel et conjoncturel du projet
- Mettre en œuvre les différents modes de contractualisation

Modalités d'évaluation :

- Réalisation d'enquête dans un cadre professionnel ayant une dimension participative
- Présentation de projets réalisés dans un cadre professionnel (rapport écrit et présentation orale)

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le manager d'organisme à vocation sociale et culturelle en économie sociale et solidaire travaille dans les secteurs d'activité de l'économie sociale et solidaire, de l'intervention sociale, de l'éducation populaire, de l'animation, du développement social, du sanitaire et social, du médico-social, du socio-éducatif, de l'insertion par l'activité économique, du socio-culturel, du culturel, du sport, de l'action humanitaire, du tourisme social, de la formation, de l'écologie...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce métier est désigné de façon différente selon le secteur d'activité, la culture de l'organisme et le poste occupé.

Les fonctions les plus fréquemment rencontrées sont :

- Directeur / Directrice d'établissement médico-social
- Directeur / Directrice de centre social ou socio-culturel
- Directeur / Directrice de Maison des jeunes et de la culture (MJC)
- Directeur / Directrice de Foyer de jeunes travailleurs (FJT)
- Directeur / Directrice de structure d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS)
- Directeur / Directrice d'entreprise ou de Service d'Aide par le Travail (ESAT)
- Directeur / Directrice d'une maison d'enfants à caractère social (MECS)
- Directeur / Directrice d'un institut médico-éducatif (IME)
- Directeur /directrice de service d'aide à la personne
- Chef de service socio-éducatif
- Responsable de service d'action sociale ou d'un service culturel

- Chef de projet, chargé de projet, chargé de mission
- Consultant en organisation
- Coordinateur de réseaux
- Délégué fédéral

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Selon le Décret 2007-221 du 19 février 2007 paru au JO du 21 février relatif à la qualification des professionnels chargés de la direction d'établissements ou services médico-sociaux. Une certification de niveau I est exigée pour les professionnels assurant la direction :

- d'un groupement d'intérêt économique, d'un groupement d'intérêt public ou d'un groupement de coopération sociale ou médico-sociale
- d'un ou de plusieurs établissements ou services répondant cumulativement, sur au moins trois exercices comptables clos consécutifs, au moins à deux des trois seuils imposant la désignation d'un commissaire aux comptes :
 - o 50 salariés : les salariés pris en compte sont ceux titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée,
 - o 3,1 millions d'euros de chiffre d'affaire,
 - o 1,55 million d'euros pour le total du bilan.
- du siège social d'un organisme gestionnaire autorisé

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 557 €
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	65 275
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	63 %
Familles professionnelles (FAP)	L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés L6X90 — Cadres dirigeants des grandes entreprises de plus de 50 salariés V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- l'administrateur général du Cnam ou son représentant ou le responsable de l'institut ou du centre spécialisé qui prépare cette certification
- le responsable pédagogique du titre,
- un enseignants responsable
- un professionnel du domaine concerné par le titre professionnel

COMPOSITION DU JURY — VAE

2 représentants internes

2 représentants extérieurs des professionnels du secteur (1 représentant du collège employeur / 1 représentant du collège salarié)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 19/07/2020

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP5385

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP35080

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

cestes@cnam.fr

01 40 27 26 46

CNAM

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28720/>